Compte rendu de la séance du 28 avril 2022

Président Le Maire Secrétaire(s) de la séance:Valérie MULLER

Ordre du jour:

Débats et vote Budget Primitif Commune Débats et vote des taux d'imposition Débats et vote des subventions Débats et vote Budget Primitif Service des Eaux Proposition de travaux forestiers ONF Devis Voie de STE ANNE (entreprises CHARDOT / COLAS)

Délibérations du conseil:

Vote du budget primitif - eau montigny (2022 017)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif EAU de l'exercice 2022 de Montigny Les Vaucouleurs, le 28 avril 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE:

ARTICLE 1:

L'adoption du budget de la Commune de Montigny Les Vaucouleurs pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 92 023.65 Euros En dépenses à la somme de : 92 023.65 Euros

ARTICLE 2:

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
023	Virement à la section d'investissement	15 989.93
6061		1 200.00

6071 61521		1 000.00
		2 500.00
61523		5 000.00
618		1 000.00
6541		400.00
66111		7 850.47
6811		11 200.00
701249		3 000.00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	49 140.40

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
74	Subventions d'exploitation	31 759.50
7011		8 000.00
701241		1 500.00
7064		3 800.00
777		4 080.90
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	49 140.40

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	15 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 110.10
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 080.90
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	13 692.25
,	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	42 883.25

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	8 898.13
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	6 795.19
021	Virement de la section de fonctionnement	15 989.93
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 200.00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	42 883.25

ADOPTE A L'unanimité

Fait et délibéré à MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS, les jour, mois et an Le $28~\rm{avril}~2022$

Vote du budget primitif - 2022 communne montigny (2022 018)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Montigny Les Vaucouleurs, en date du 28 avril 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE:

ARTICLE 1:

L'adoption du budget de la Commune de Montigny Les Vaucouleurs pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 174 633.05 Euros En dépenses à la somme de : 166 433.05 Euros

ARTICLE 2:

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	96 332.65
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 450.00
014	Atténuations de produits	4 588.00
65	Autres charges de gestion courante	45 269.44
67	Charges exceptionnelles	414.00
022	Dépenses imprévues	500.00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	148 554.09

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	24 370.00
73	Impôts et taxes	27 000.00
74	Dotations et participations	18 872.00

75	Autres produits de gestion courante	5 125.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	73 187.09
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	148 554.09

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	17 000.00
165	Emprunts et dettes assimilées	500.00
020	Dépenses imprévues	378.96
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	17 878.96

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	9 100.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	16 978.96
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	26 078.96

ADOPTE A L'unanimité

Fait et délibéré à MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS, les jour, mois et an 28 avril 2022

Vote des taux des taxes locales 2022 ETAT 1259 (2022 027)

Le Maire rappelle les taux d'imposition appliqués en 2021 POUR RAPPEL

Le taux de taxe d'habitation et le produit attendu n'est plus du ressort de la commune.

En application de l'article16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncièresur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 sous forme de compensation.

Le Conseil Municipal décide pour l'année 2022 de maintenir les taux d'imposition de 2021 soit :

- Taxe foncière bâti : 32.78
- Taxe foncière non bâti 17.11
- CFE :12.44

Fait et délibéré ce jour

VOTE DES SUBVENTIONS 2022 aux associations ou services (2022 028)

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions 2022 afin de soutenir les actions sociales, environnementales ou de services aux personnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer 650 € et de répartir les subventions communales aux associations qui oeuvrent au service de notre population toute l'année soit :

- 200 € à l' ADMR de VAUCOULEURS (aides à domicile)
- 100 € au SOUVENIR FRANCAIS (entretien des monuments aux MORTS)
- 200 € ILCG (portage de repas)
- 150 € à l' Amicale des Sapeurs Pompiers de VAUCOULEURS

Travaux forestiers 2022 (2022 029)

Le Maire fait part au Conseil municipal des travaux proposés en 2022 par l'ONF

Les travaux nettoiement de jeunes plants parcelles N° 42 u, N° 3u N° 4u respectivement sur 2.86 ha et 4.42 ha.

Le montant des travaux est estimé à environ 3500 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de faire réaliser les travaux de nettoiement sur les parcelles citées ci - dessus et charge Le Maire de faire réaliser les travaux par l' ONF.

Les travaux de cloisonnements dans les coupes 3u et 4 u feront l'objet d'une demande de devis.

Fait et délibéré ce jour le 28 avril 2022

travaux de voierie RUE STE ANNE (2022 030)

Le Maire présente un devis de l'entreprise CHARDOT en bi - couche pour la réparation de la Rue STE ANNE, demandé pour l'inscription de la dépense sur le budget 2022, vu la forte dégradation de cette rue.

La dépense serait alors de l'ordre de 25000 € TTC, après en avoir délibéré sera inscrite au BP 2022 au compte 615231.

La continuité de la route irait jusqu'à l'angle du dernier bâtiment.

Aucune aide financière n'est accordée sur ce type de travaux.

Un entretien de voirie pour assurer sa stabilité au bout d'un an est évalué à 4000 €.

Mr Didier GUILLAND souhaite que la commune demande un devis auprès de de la société EUROVIA.

Le Conseil Muncipal après en avoir délibéré, décide de demander d'autres devis et décide l'inscription des travaux au BP 2022.

Le Conseil Municipal charge le Maire de rechercher la meilleure offre et proposition.